Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 26 février 2024.

- **Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal** conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

- **Compte-rendu des éventuelles décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des délégations que lui a accordées le conseil municipal** par délibération n°2022D4 en date du 7 février 2022 (article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- Monsieur le Maire soumettra à l'assemblée, qui devra les approuver, les **éventuelles questions diverses qui se seraient présentées depuis l'envoi de la présente note de synthèse** et qui ne pourraient attendre la réunion du conseil municipal suivant.

PREAMBULE

De 19h30 à 20h00 : présentation du conseil municipal des jeunes

FINANCES

1- Budget primitif principal 2024 – Affectation du résultat

2- Budget annexe supérette – Affectation du résultat

3- Budget annexe assainissement – Affectation du résultat

4- Vote des budgets primitifs 2024

PIECES JOINTES :

- **Première note de synthèse de la séance du conseil municipal du lundi 25 mars 2024**
- Note de présentation des budgets primitifs 2024 : **Compte-rendu de la commission des finances en date du 11 mars 2024**